



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91714

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le plan « administration exemplaire ». Le plan « administration exemplaire » impose aux ministères de satisfaire à huit indicateurs de développement durable dans le but d'intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les achats et le fonctionnement des services de l'État. Il lui demande de préciser le degré de réalisation des huit indicateurs pour son ministère.

Texte de la réponse

En application de la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM) a réalisé un seul plan administration exemplaire (PAE) pour l'ensemble de ses composantes. Le ministère a satisfait à l'ensemble des indicateurs, ce qui lui a permis de récupérer la totalité des crédits qui avaient été gelés pour constituer le fonds et d'être récompensé par un bonus supplémentaire. Certains indicateurs ont été dépassés largement, comme les audits énergétiques réalisés à 94 % alors que la circulaire exigeait un taux de 40 %. De même, le taux d'acquisition ou de location de véhicules dépassant le taux d'émission moyen de 130 g de CO₂ par km (4,2 %) est très inférieur au taux de 20 % fixé par la circulaire du Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91714

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11567

Réponse publiée le : 28 décembre 2010, page 14040